

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 décembre 2008, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Vivian Viviers, d.g.

ABSENCES MOTIVÉES:

- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare cette séance ouverte.

7848- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2008, tel que préparé

7849- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 novembre 2008

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 17 novembre 2008, tel que soumis.

7850 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2008;
- Conciliation bancaire au 30 novembre 2008;
- Rapport budgétaire pour le mois de novembre 2008;

7851 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 800335 à 800355 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7852 - Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de novembre 2008.

7853 – Adoption du règlement no 08-200 – budget 2009

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 08-200 décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2008, fixant le taux de la taxe foncière, fixant également la date d'envoi des comptes de taxes ainsi que les dates des 2^{ème} et 3^{ème} versements sur lesdits comptes de taxes.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 08-200 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Croteau, appuyé par Monsieur Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 08-200, tel que rédigé.

7854 – Adoption du Règlement no 08-201 – compensation sur les biens fonds non imposables

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 08-201 décrétant l'imposition d'une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 08-201 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 08-201, tel que rédigé.

7855 – Acceptation et autorisation de paiement des quotes-parts de la MRC pour l'année 2009

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Prend acte de l'état comparatif des quotes-parts des municipalités participantes à l'administration de la MRC de la Jacques-Cartier pour l'année 2009;
- Autorise le paiement de la quote-part de la municipalité pour l'année 2009 laquelle s'élève à 63 784 \$;

7856 – Acceptation et autorisation de paiement des quotes-parts de la Sûreté du Québec pour l'année 2009

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Prend acte de l'estimation du poste budgétaire relatif à la contribution des services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2009;

- Autorise également le paiement de la quote-part de la municipalité pour l'année 2009 au montant de 220 193 \$ pour le service de police.

7857 – Acceptation et autorisation des quotes-parts de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier pour l'année 2009

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Prend acte de l'état comparatif des quotes-parts des municipalités participantes à l'administration de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier;
- Autorise le paiement de la quote-part de la municipalité pour l'année 2009 pour un montant maximum de 3 500 \$ en transmettant une lettre explicative à la CBJC.

7858 – Acceptation et autorisation de paiement des quotes-parts de la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles pour l'année 2009.

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil:

- Prend acte de l'estimation du poste budgétaire relatif aux quotes-parts 2009 pour la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;
- Autorise également le paiement de la quote-part de la municipalité pour l'année 2009 au montant de 27 634,12 \$ pour le service de gestion des matières résiduelles.

7859 – Autorisation pour l'achat d'un logiciel spécialisé pour la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond

Attendu que la MRC de La Jacques-Cartier et les dix-neuf municipalités suivantes sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond :

- Municipalité de Rivière-à-Pierre
- Municipalité de Saint-Gilbert
- Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf
- Municipalité de Saint-Thuribe
- Municipalité de Saint-Ubalde
- Municipalité Sainte-Christine-d'Auvergne
- Ville de Lac-Sergent
- Ville de Saint-Basile
- Ville de Saint-Marc-des-Carières
- Ville de Saint-Raymond
- Municipalité de Lac-Beauport
- Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval
- Municipalité de Shannon
- Ville de Fossambault-sur-le-Lac
- Ville de Lac-Delage
- Ville de Lac-Saint-Joseph
- Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Attendu que l'adhésion de la MRC de La Jacques-Cartier et de ses neuf municipalités à l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond est entrée en vigueur le 13 décembre 2007 en vertu du décret 975-2007;

Attendu que depuis cette date, la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond a traité plus de 5 000 constats d'infraction;

Attendu que la cour municipale est présentement dotée d'un logiciel ne permettant pas de traiter efficacement un aussi grand volume de constats d'infraction;

Attendu la nécessité de se doter d'un nouveau logiciel informatique afin de conserver l'efficacité et la rentabilité de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond;

Attendu l'opportunité d'utiliser les frais perçus pour les constats d'infraction émis sur les routes numérotées pour les années 2008 et 2009 et ainsi répartir le coût d'achat du logiciel sur deux années financières sans impact sur le compte de taxes des contribuables;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Michel Croteau, appuyée par le conseiller Jocelyn Boivin, il est unanimement résolu que la *municipalité de Lac-Saint-Joseph* accepte que la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond utilise, pour les années 2008 et 2009, les sommes nécessaires provenant des frais perçus des constats d'infraction émis sur les routes numérotées pour l'achat d'un logiciel spécialisé de la compagnie *GFI Solutions d'affaires inc.*;

il est de plus résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au greffe de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond.

Rapport de la directrice générale

Madame Vivian Viviers fait lecture d'une lettre reçue du futur propriétaire du 524 Thomas Maher ainsi que de son engagement à refaire son installation septique lorsqu'il prendra possession de sa propriété en 2010. Il a de plus acquitté l'amende de 500 \$.

De plus une motion de félicitations a été proposée pour les décorations de Noël qui ont été faites aux abris postaux par Mme Thérèse Mainguy et M. Claude Lessard.

7860 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h30.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire